

N/REF : 24/07/2025 9H54 C:000502 I:16221
V/REF : 851796
V/Email reçu le Jeudi 24/07/2025 à 9H54

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

IMMEUBLE : LA MORINAIS -1262
2, COURS CAMILLE CLAUDEL
18, RUE ANDRE MALRAUX
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le 29 Juillet 2025

Référence Marché:-Lot1 Rennes
LOCALISATION : ALLEE 2 CLAUDEL - PARTIES COMMUNES
MOTIF : - ABSENCE D'ÉCLAIRAGE DANS LES PARTIES COMMUNES
- PORTE DU HALL EN PANNE
- PETITE PORTE DU GARAGE EN PANNE
- BOITIER D'ALARME DU RDC SONNE

Donneur d'ordre : M. N. BUSSON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 28/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE ET TEST SUR INSTALLATION ELECTRIQUE
CONSTAT : DISJONCTEUR ABONNÉ PARTIES COMMUNES BAISSÉ.
RÉARMEMENT DISJONCTEUR ABONNÉ
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT ÉCLAIRAGE PARTIE COMMUNE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT PORTE DU HALL
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT PORTE ENTRÉE
CONSTAT : S'OUVRE MAIS IL FAUT FORCER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
REMARQUE : ALARME SONNE EN CONTINUE

OBSERVATIONS : CL LGESTION Email envoyé le 28/07/25 à 13H07 nicolas.busson@espacil.com

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 28/07, PRÉVOIR INTERVENTION D'UN
ALARMISTE CAR L'ALARME SONNE EN CONTINUE.
CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 28/07/25 À 13:03 M. N. BUSSON

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.instal.électrique PC	1	79,45	79,45
TOTAL H.T.				79,45
T.V.A. a 10,00%				7,94
TOTAL T.T.C.En EURO				87,39

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.